

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LE 20 JUIN 2022, À 19 H 30.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 6 juin 2022
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Financement de règlements par obligations – concordance et courte échéance
 - 5.3 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1224-3-2022 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la ville de Notre-Dame-des-Prairies
 - 5.4 Roy & Asselin, avocats – honoraires
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Association des travaux publics du Québec – congrès annuel – inscription
 - 6.2 Projet CPE – stationnement de l'hôtel de ville – services professionnels – mandat – autorisation
 - 6.3 Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (PRACIM) – modernisation du garage municipal – demande d'aide financière
- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Adoption finale – règlement numéro 1320-2022 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 363-1991, tel qu'amendé, afin d'ajuster la planification du milieu humide se trouvant dans le secteur au nord de l'avenue des Tournesols tout en garantissant sa protection
 - 7.2 Adoption finale – règlement numéro 1321-2022 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en modifiant les normes spéciales s'appliquant dans la zone RD-2 412
- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
- 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**
 - 9.1 Programmation de loisirs – automne 2022
 - 9.2 Installation d'une caméra – passerelle des Clercs
 - 9.3 Utilisation de l'Îlot Coulombe – exposition temporaire – autorisation
 - 9.4 Sport élite – demande de contribution municipale – judo – Benjamin Laporte

- 9.5 Sport élite – demande de contribution municipale – judo – Justin Laporte
- 9.6 Sport élite – demande de contribution municipale – natation – William Laporte

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

- 10.1 Stagiaire en communication – embauche
- 10.2 Espace MUNI – adhésion – renouvellement

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Absence motivée :

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19h57.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

312-06-2022

IL est proposé par Jean-Guy Forget, appuyé par Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 6 juin 2022

313-06-2022

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

314-06-2022

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 6 au 20 juin 2022 inclusivement et totalisant une somme de 222 136,45 \$.

5.2 Financement de règlements par obligations – concordance et courte échéance

315-06-2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 242 000 \$ qui sera réalisée le 22 juillet 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
785-2004	282 227 \$
821-2005	159 000 \$
824-2005	64 600 \$
830-2005	264 900 \$
840-2006	101 100 \$
842-2006	6 578 \$
845-2006	144 300 \$
846-2006	13 472 \$
852-2006	29 700 \$
920-2008	82 686 \$
975-2010	84 275 \$
976-2010	28 927 \$
986-2011	12 433 \$
991-2011	48 700 \$
1000-2011	19 543 \$
1001-2011	12 302 \$
1003-2011	547 300 \$
973-2010	11 000 \$
1171-2017	28 400 \$
1265-2020	290 547 \$
1265-2020	10 010 \$

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 920-2008, 975-2010, 976-2010, 986-2011, 991-2011, 1000-2011, 1001-2011, 1003-2011, 973-2010 et 1265-2020, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule de la présente résolution soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 juillet 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, les 22 janvier et 22 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lana
179, RUE SAINT-PIERRE SUD
JOLIETTE, QC
J6E 5Z1

8. Que les obligations soient signées par madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Nicole Perreault, trésorière. La Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 920-2008, 975-2010, 976-2010, 986-2011, 991-2011, 1000-2011, 1001-2011, 1003-2011, 973-2010 et 1265-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 juillet 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

5.3 Avis de motion – règlement numéro 1224-3-2022 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la ville de Notre-Dame-des-Prairies

316-06-2022

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1224-3-2022 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la ville de Notre-Dame-des-Prairies.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1224-3-2022 modifiant le règlement numéro 12247-2019 sur la gestion contractuelle de la ville de Notre-Dame-des-Prairies

317-06-2022

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1224-3-2022 modifiant le règlement numéro 12247-2019 sur la gestion contractuelle de la ville de Notre-Dame-des-Prairies.

5.4 Roy & Asselin, avocats – honoraires

318-06-2022

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin inc. avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 5 748,76 \$, soit :

- un montant de 143,72\$ pour les services rendus pour la période terminée le 31 mai 2022 (facture 04650);
- un montant de 71,86\$ pour les services rendus pour la période terminée le 31 mai 2022 (facture 04651);
- un montant de 5 389,46\$ pour les services rendus pour la période terminée le 31 mai 2022 (facture 04653);
- un montant de 143,72\$ pour les services rendus pour la période terminée le 31 mai 2022 (facture 04654).

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Association des travaux publics du Québec – congrès annuel – inscription

319-06-2022

IL est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Benoît Marsolais de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à participer au congrès annuel de l'Association des travaux publics du Québec qui se tiendra à Lévis, du 18 au 21 octobre 2022;

QUE la Ville défraie les coûts inhérents d'inscription au montant de 1 175\$, ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

6.2 Projet CPE – Stationnement de l'hôtel de ville – services professionnels – mandat – autorisation

320-06-2022

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux au niveau du stationnement de l'hôtel de ville dans le cadre du projet d'implantation d'un nouveau CPE;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme pour des services professionnels dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les services municipaux à demander des prix pour recevoir les services d'une firme pour des services professionnels dans le cadre des travaux au niveau du stationnement de l'hôtel de ville.

6.3 Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (PRACIM) – modernisation du garage municipal – demande d'aide financière

321-06-2022

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a présenté une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour un projet de modernisation du garage municipal situé au 33, rang Sainte-Julie;

ATTENDU QUE cette demande d'aide financière au programme RÉCIM sous le numéro 2023322 a été jugée prioritaire par le Ministère et a été présélectionnée pour l'octroi d'une aide financière;

ATTENDU QUE cette demande d'aide financière au programme RÉCIM a été transférée au Programme d'amélioration et de construction des infrastructures municipales (PRACIM) sous le numéro 2030235;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la reconduction d'une demande d'aide financière et/ou de tout document complémentaires requis dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction des infrastructures municipales (PRACIM) relativement au projet de modernisation du garage municipal situé au 33, rang Sainte-Julie;

QUE la Ville déclare avoir pris connaissance du guide du programme PRACIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continus et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la Ville confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

D'autoriser monsieur Serge Adam, directeur général adjoint de la Ville, et/ou en son absence ou incapacité, madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière pour ce projet dans le cadre du PRACIM.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption finale – règlement numéro 1320-2022 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 363-1991, tel qu'amendé, afin d'ajuster la planification du milieu humide se trouvant dans le secteur au nord de l'avenue des Tournesols tout en garantissant sa protection

322-06-2022

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1320-2022 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 363-1991, tel qu'amendé, afin d'ajuster la planification du milieu humide se trouvant dans le secteur au nord de l'avenue des Tournesols tout en garantissant sa protection, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 Adoption finale – règlement numéro 1321-2022 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en modifiant les normes spéciales s'appliquant dans la zone RD-2 412

323-06-2022

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1321-2022 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en modifiant les normes spéciales s'appliquant dans la zone RD-2 412, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Programmation de loisirs – automne 2022

324-06-2022

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – automne 2022 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'automne 2022 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

PROGRAMMATION AUTOMNE 2022

PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Yoga avec bébé 2-8 mois 8 cours Début le 15 septembre 2022 Min : 8 duos Max : 10 duos	1 duo X 34,50 \$ = 34,50 \$ 50% = <u>34,52 \$</u> Total : 69,02 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 duo X 65,75 \$ = 65,75 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,28 \$</u> Total : 69,04 \$

ENFANTS DU PRIMAIRE

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Autodéfense Krav Maga 6-12 ans 10 cours Début le 12 septembre 2022 Min : 8 Max : 16	1 part. X 47,25 \$ = 47,25 \$ 50 % = <u>47,25 \$</u> Total : 94,50 \$	Professeur : C.E.I Joliette 1 part. X 75 \$ = 75,00 \$ 1 racc. X 15 \$ = 15,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>4,50 \$</u> Total : 94,50 \$
Badminton 9-12 ans 8 cours Début le 26 septembre 2022 Min : 8 Max : 12	1 part. X 29,50 \$ = 29,50 \$ 50 % = <u>29,40 \$</u> Total : 58,90 \$	Professeur : ARBL 1 part. X 56 \$ = 56,00 \$ 1 racc. X \$ = 0,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,80 \$</u> Total : 58,80 \$
Cheerleading 6-12 ans 8 cours Début le 23 septembre 2022 Min : 8 Max : 20	1 part. X 53,25 \$ = 53,25 \$ 50 % = <u>53,12 \$</u> Total : 106,37 \$	Professeur : Para « S » cool 1 part. X 88 \$ = 88,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>4,40 \$</u> TOTAL : <u>92,40 \$</u> Total avec taxes : 106,24 \$
Chorale 8-12 ans 10 cours Début le 12 septembre 2022 Min : 8 Max : 16	1 part. X 72,50 \$ = 72,50 \$ 50 % = <u>72,43 \$</u> Total : 144,93 \$	Professeur : École de musique de Joliette 1 part. X 120 \$ = 120,00 \$ Racc. X 0 \$ = 0,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>6,00 \$</u> TOTAL : <u>126,00 \$</u> Total avec taxes : 144,87 \$

Dessin 6-12 ans 10 cours Début 15 septembre 2022 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 46,50 \$ = 372,00 \$ 50 % = <u>370,97 \$</u> Total : 742,97 \$	Professeure : Véronique Lévesque 10 h X 45 \$ = 450,00 \$ Racc X 112,50 \$ = 112,50 \$ A.S = 101,25 \$ Frais d'admin 5% = 33,19 \$ Matériel = <u>45,00 \$</u> Total : 741,94 \$
Dessin Maternelle 10 cours Début le 12 septembre 2022 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 46,50 \$ = 372,00 \$ 50 % = <u>370,97 \$</u> Total : 742,97 \$	Professeure : Véronique Lévesque 10 h X 45 \$ = 450,00 \$ Racc X 56,25 \$ = 112,50 \$ A.S = 101,25 \$ Frais d'admin 5% = 33,19 \$ Matériel = <u>45,00 \$</u> Total : 741,94 \$
Formation de gardiens avertis 11- 14 ans 1 cours Le 15 octobre 2022 Min : 15 Max : 30	1 part. X 30,75 \$ = 30,75 \$ 50 % = <u>30,62 \$</u> Total : 61,37 \$	Professeur : MEB Formation 1 part. X 52 \$ = 52,00 \$ Frais d'admin 5% = 2,60 \$ Trousse : <u>3,75 \$</u> TOTAL : <u>58,35 \$</u> Total avec taxes : 61,25 \$
Hockey cosom 6-12 ans 8 cours Début le 29 septembre 2022 Min : 8 Max : 20	1 part. X 53,25 \$ = 53,25 \$ 50 % = <u>53,12 \$</u> Total : 106,37 \$	Professeur : Para « S » cool 1 part. X 88 \$ = 88,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>4,40 \$</u> TOTAL : <u>92,40 \$</u> Total avec taxes : 106,24 \$
Hockey pillow-polo Maternelle 10 cours Début le 28 septembre 2022 Min : 8 Max : 16	1 part. X 66,50 \$ = 66,50 \$ 50 % = <u>66,40 \$</u> Total : 132,90 \$	Professeur : Para « S » cool 1 part. X 110 \$ = 110,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>5,50 \$</u> TOTAL : 115,50 \$ Total avec taxes : 132,80 \$
Mini-Mellyn 9-12 ans 10 cours Début le 22 septembre 2022 Min : 1 Max : 20	1 part. X 50 \$ = 102,50 \$ 50 % = <u>102,50 \$</u> Total : 105,00 \$	Professeur : Association des grandeurs Nature 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>5,00 \$</u> Total : 105,00 \$
Prêts à rester seuls! 9-11 ans JOURNÉE INTENSIVE 1 cours Le 1 ^{er} octobre 2022 Min : 15 Max : 26	1 part. X 27,75 \$ = 27,75 \$ 50 % = <u>27,55 \$</u> Total : 55,30 \$	Professeur : Marie-Ève Bousquet Formation 1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,50 \$</u> TOTAL : <u>52,50 \$</u> Total avec taxes : 55,11 \$
Sculpture sur bois 9 à 16 ans 8 cours Début le 1 ^{er} octobre 2022 Min : 4 Max : 8	1 part. X 52,50 \$ = 52,50 \$ 50 % = <u>52,50 \$</u> Total : 105,00 \$	Professeur : L'ASL (L'Association des artisans sculpteurs de Lanaudière) 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>5,00 \$</u> Total : 105,00 \$
Yoga 8-12 ans 8 cours Début 13 septembre 2022 Min : 8 Max : 12	1 duo X 34,50 \$ = 34,50 \$ 50% = <u>34,52 \$</u> Total : 69,02 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 duo X 65,75 \$ = 65,75 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,28 \$</u> Total : 69,04 \$

ACTIVITÉS FAMILIALES

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Activité familiale au gymnase Forfait 10 semaines Début : Semaine du 18 septembre 2022	1 famille X 166,75 \$ = 166,75 \$ 50 % = <u>166,75 \$</u> Total : 333,50 \$	Avec surveillance : 15 h X 16,38 \$ = 245,70 \$ A. S. = 44,23 \$ TOTAL : <u>289,93 \$</u> Total avec taxes : 333,34 \$
Activité au gymnase À la fois (maximum de 3 fois) Début : Semaine du 18 septembre 2022	1 location X 16,75 \$ = 16,75 \$ 50 % = <u>16,66 \$</u> Total : 33,41 \$	Avec surveillance : 1,5 h X 16,38 \$ = 24,57 \$ A.S. = 4,42 \$ TOTAL : <u>28,99 \$</u> Total avec taxes : 33,33 \$

ADULTES ET ADOLESCENTS*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Atelier sur le comportement canin NOUVEAUTÉ 4 cours Début le 4 octobre 2022 Min : 8 Max : 20	1 part. X 145 \$ = 145,00 \$ Total : 145,00 \$	Professeur : Comportement animal Providence 1 part. X 120 \$ = 120,00 \$ Frais d'admin. 5% = 6,00 \$ TOTAL : <u>126,00 \$</u> Total avec taxes : 144,87 \$
Entraînement militaire 10 cours Début le 22 septembre 2022 Min : 6 Max : 15	1 part. X 157 \$ = 157,00 \$ Total : 157,00 \$	Professeur : Clinique Kinésia 1 part. X 130 \$ = 130,00 \$ Frais d'admin. 5% = 6,50 \$ TOTAL : <u>136,50 \$</u> Total avec taxes : 156,94 \$
Piyo 10 cours Début le 12 septembre 2022 Min : 9 Max : 11	9 part. X 111 \$ = 999,00 \$ Total : 999,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 10 h X 70* \$ = 700,00 \$ A.S = 126,00 \$ Frais d'admin. 5% = 41,30 \$ TOTAL : <u>867,30 \$</u> Total avec taxes : 997,18 \$ *+3\$/h/après 11 part. max : 15
RCR et réactions allergiques 1 cours Le 17 septembre 2022 Min : 4 Max : 12	1 part. X 60,50 \$ = <u>60,50 \$</u> Total : 60,50 \$	Professeur : Benoit Ducharme 1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ Frais d'admin. 5% = 2,50 \$ TOTAL : <u>52,50 \$</u> Total avec taxes : 60,36 \$
Yoga débutant 10 cours Début le 15 septembre 2022 Min : 8 Max : 15	1 part. X 124 \$ = 124,00 \$ Total : 124,00 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 102,75 \$ = 102,75 \$ Frais d'admin. 5% = 5,18 \$ TOTAL : <u>107,88 \$</u> Total avec taxes : 124,04 \$
Yoga intermédiaire 10 cours Début le 13 septembre 2022 Min : 8 Max : 15	1 part. X 124 \$ = 124,00 \$ Total : 124,00 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 102,75 \$ = 102,75 \$ Frais d'admin. 5% = 5,18 \$ TOTAL : <u>107,88 \$</u> Total avec taxes : 124,04 \$
Zumba 10 cours Début le 13 septembre 2022 Min : 8 Max : 12	1 part. X 123,75 \$ = <u>123,75 \$</u> Total : 123,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 102,50 \$ = 102,50 \$ Frais d'admin. 5% = 5,15 \$ TOTAL : <u>107,63 \$</u> Total avec taxes : 123,75 \$

*50% pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Circuit d'entraînement Stations d'exercice 6 cours Début le 14 septembre 2022	Contribution de la Ville : <u>596,72 \$</u>	Professeur : En Corps En Forme 6 cours X 86,50 \$ = <u>519,00 \$</u> Total avec taxes : 596,72 \$
Circuit d'entraînements variés 10 cours Le 15 septembre 2022 Min : 9 Max : 11	9 part. X 111 \$ = <u>999,00 \$</u> Total : 999,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 10 h X 70* \$ = 700,00 \$ A.S = 126,00 \$ Frais d'admin. 5% = 41,30 \$ TOTAL : <u>867,30 \$</u> Total avec taxes : 997,18 \$ *+3\$/h/après 11 part. max :15
La pharmacie verte NOUVEAUTÉ Début le 4 octobre 2022 Min : 5 Max : 10	1 part. X 151 \$ = <u>151,00 \$</u> Total : 151,00 \$	Professeur : À fleur de pot 1 part. X 125 \$ = 125,00 \$ Frais d'admin. 5% = 6,25 \$ TOTAL : <u>131,25 \$</u> Total avec taxes : 150,90 \$
Marche active 6 cours Début le 12 septembre 2022	Contribution de la Ville : <u>596,72 \$</u>	Professeur : En Corps En Forme 6 cours X 86,50 \$ = <u>519,00 \$</u> Total avec taxes : 596,72 \$
Piyo 55 + 10 cours Le 12 septembre 2022 Min : 9 Max : 11	9 part. X 111 \$ = <u>999,00 \$</u> Total : 999,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 10 h X 70* \$ = 700,00 \$ A.S = 126,00 \$ Frais d'admin. 5% = 41,30 \$ TOTAL : <u>867,30 \$</u> Total avec taxes : 997,18 \$ *+3\$/h/après 11 part. max :15
Libres au gymnase Septembre à décembre En moyenne 4 personnes	4 pers. X 69,50 \$ = <u>278,00 \$</u> Total : 278,00 \$	Avec surveillance 12,5 h X 16,38 \$ = 204,75 \$ A.S. = 36,86 \$ TOTAL : <u>241,61 \$</u> Total avec taxes : 277,79 \$
Stretching 10 cours Début le 12 septembre 2022 Min : 8 Max : 15	1 part. X 123,75 \$ = <u>123,75 \$</u> Total : 123,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 102,50 \$ = 102,50 \$ Frais d'admin. 5% = 5,15 \$ TOTAL : <u>107,63 \$</u> Total avec taxes : 123,75 \$
Yoga léger 10 cours Début le 13 septembre 2022 Min : 8 Max : 15	1 part. X 124 \$ = <u>124,00 \$</u> Total : 124,00 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 102,75 \$ = 102,75 \$ Frais d'admin. 5% = 5,18 \$ TOTAL : <u>107,88 \$</u> Total avec taxes : 124,04 \$
Yoga prénatal 10 cours Début le 13 septembre 2022 Min : 8 Max : 15	1 part. X 124 \$ = <u>124,00 \$</u> Total : 124,00 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 102,75 \$ = 102,75 \$ Frais d'admin. 5% = 5,18 \$ TOTAL : <u>107,88 \$</u> Total avec taxes : 124,04 \$
Zumba 55 ans et + 10 cours Début le 16 septembre 2022 Min : 8 Max : 15	1 part. X 123,75 \$ = <u>123,75 \$</u> Total : 123,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 102,50 \$ = 102,50 \$ Frais d'admin. 5% = 5,15 \$ TOTAL : <u>107,63 \$</u> Total avec taxes : 123,75 \$

325-06-2022

9.2 Installation d'une caméra – Passerelle des Clercs

ATTENDU la recommandation du 10 juin 2022 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant la passerelle des Clercs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition d'une caméra pour la passerelle des Clercs auprès de Gestion Gprotégé inc., au prix de 1 525\$, plus les taxes applicables, selon l'offre de service datée du 31 mai 2022;

DE mandater TELUS afin de fournir le module et l'accès Internet pour 63,35\$ par mois selon un contrat de 36 mois, pour un coût total de 2 280,60 \$.

326-06-2022

9.3 Utilisation de l'Îlot Coulombe – exposition temporaire – autorisation

ATTENDU QU'une demande d'autorisation pour utiliser l'îlot Coulombe une fin de semaine (samedi et dimanche) en septembre pour tenir une exposition de type symposium a été déposée par le commerce La rue des Beaux-Arts;

ATTENDU QUE le commerce prévoit recevoir une trentaine d'exposants lors de son activité et qu'il est totalement autonome pour la logistique, l'installation et l'équipement nécessaire;

ATTENDU la recommandation du 26 mai 2022 de la Commission du développement culturel et des communications d'autoriser la tenue de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'utilisation de l'Îlot Coulombe par La rue des Beaux-Arts moyennant une contribution de 75 \$ par jour pour la location de l'espace vert;

QUE la rue ne pourra pas être fermée à la circulation pour la tenue de cet événement.

327-06-2022

9.4 Sport élite – demande de contribution municipale – judo – Benjamin Laporte

ATTENDU QUE Benjamin Laporte sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation au Championnat canadien de judo à Montréal, en mai 2022;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 6 juin 2022 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 200 \$ à Benjamin Laporte.

9.5 Sport élite – demande de contribution municipale – judo – Justin Laporte

328-06-2022

ATTENDU QUE Justin Laporte sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation au Championnat canadien de judo à Montréal, en mai 2022;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 6 juin 2022 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 200 \$ à Justin Laporte.

9.6 Sport élite – demande de contribution municipale – natation – William Laporte

329-06-2022

ATTENDU QUE William Laporte sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation au Championnat provincial de natation à Magog, en avril 2022;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 6 juin 2022 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 100 \$ à William Laporte.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Stagiaire en communication - Embauche

330-06-2022

ATTENDU le besoin d'assistance au Service des communications;

ATTENDU la demande de stage pratique de madame Clara Chevrette;

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'embauche de madame Clara Chevrette à titre d'étudiante stagiaire au Service des communications, à compter du 13 juin jusqu'à la mi-août, à raison de trois jours par semaine, au salaire fixé à l'échelon 1 au poste non syndiqué de « Responsable de terrain » par la résolution 129-03-2022.

10.2 Espace MUNI – adhésion – renouvellement

331-06-2022

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à Espace MUNI pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023 et d'acquitter la cotisation de 162 \$ avant taxes s'y rapportant.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

332-06-2022

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20h06.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse